

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 10 avril 2019

\*\*\*\*\*

N° 2019 - 07

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil dix-dix-neuf, le 10 avril à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Votants :</b>	10	
<b>Nombre de voix :</b>	14	
<b>Date de la convocation :</b>	01 avril 2019	

**Présents :** MME. BOURDONCLE, MM. BERTELLI, HEBRARD, LAMOLINAIRE, REGAMBERT, RESONGLES, TOURREL, VALETTE et WEILL (pouvoir de MME BAREGES).

**Absents excusés :** MM. ALAZARD, BONSANG, DEPRINCE, MOLLE et SAZY.

**Assistait à la séance :** MME LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)  
M. GAILLARD (Paierie Départementale)  
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Budget Primitif 2019 (Budget Principal)**

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2019 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires actées lors de la réunion du 07 mars dernier.

La présentation figurant ci-après distingue les compétences traditionnelles (transports et traitements) et les compétences optionnelles transférées (déchèteries) lesquelles obéissent à des règles de financement différentes.

Le Budget Principal du Syndicat se compose, pour l'ensemble des compétences, d'un équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement établi à 7 291 974.77 € et 1 228 737.98 € en dépenses et recettes d'investissement.

La décomposition entre les dépenses et recettes des compétences traditionnelles, optionnelles et spécifiques est présentée ci-après.

## I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités

### *Section de fonctionnement*

#### I-1 – Opérations réelles

##### \* Dépenses

Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 669 143 € de prestations de services (traitement des OM et tri/conditionnement des collectes sélectives),
- 1 344 518 € de charges de gestion des onze déchèteries (dont 236 340 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 123 093 € de fonctionnement des quais (dont 52 371 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 727 253 € de transports (carburants, entretien, personnels, assurances, ...),
- 207 180 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),
- 131 157 € d'intérêts pour les emprunts relatifs à l'aménagement des quais et à la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchèteries (couvert à parité par le Conseil Départemental et les collectivités bénéficiant du matériel),
- 74 026 € pour le fonctionnement de la plateforme bois-énergie.

##### \* Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent :

- 5 664 883 € de participations des collectivités adhérentes pour l'ensemble des compétences (*Annexe I*) dont :
  - 4 237 622 € de participations au titre du « traitement/transport » (*Annexe IA*) établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets à traiter et à transporter selon les barèmes actualisés pour 2019 :
    - répercussion du coût de traitement des OMR : 90.20 €/tonne
    - répercussion du coût de tri des CS : 189.00 €/tonne
    - répercussion du coût de traitement des refus : 95.70 €/tonne
    - répercussion des plus-values éventuelles concernant le taux de papiers présents dans les collectes sélectives
    - répercussion des coûts réels des transports avec les tarifs suivants :
      - 16.20 €/tonne pour les OMR
      - 35.90 €/tonne pour les CS
    - répercussion du coût de fonctionnement des quais de transfert (remboursement de mises à disposition, différentiel d'annuités restant à la charge du Syndicat, charges de fonctionnement, entretien du matériel, ...)

Ce coût moyen est établi à 4.10 €/tonne pour 2019.



- répercussion des charges de structure proportionnellement à la population de chaque collectivité et en fonction du niveau de compétences transférées après actualisation sur la base du coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à 2 % soit :
  - 1.059 €/habitant pour le 1<sup>er</sup> niveau (compétences obligatoires traitement/transfert),
  - 1.588 €/habitant pour le 2<sup>ème</sup> niveau (compétences obligatoires traitement/transfert + compétence optionnelle « déchèterie »),
- correction des participations 2019 en tenant compte de la régularisation 2018
- déduction de la revente des journaux/revues/magazines (JRM) de l'année 2018
  - 1 344 518 € de participations pour la compétence optionnelle « déchèterie » (*Annexe I*)
  - 82 743 € de participations spécifiques détaillées en *Annexe I*,
- 87 500 € de contribution du Conseil Départemental au fonctionnement de la structure,
- 434 209 € de participation du Conseil Départemental pour les annuités des emprunts contractés pour les aménagements des quais (provisoires et définitifs), des déchèteries, de la plateforme bois et de l'unité de traitement des matières de vidange.

## I-2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant 206 990 € de dotation aux amortissements et 600 000 € de virement à la section d'investissement.

### ***Section d'investissement***

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

#### \* Les reports (opérations réelles) :

Pour le BP 2019, les reports concernent :

- |                                                                                                                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - dépenses :                                                                                                                                                 | 160 632 € |
| dont :                                                                                                                                                       |           |
| - les aménagements dans les déchèteries (86 600 €)                                                                                                           |           |
| - le solde des opérations d'aménagement de la plateforme Bois Energie, de l'Unité de traitement des matières de vidange et des quais de transfert (74 032 €) |           |
| - recettes :                                                                                                                                                 | NEANT     |

#### \* Les inscriptions budgétaires 2019 :

### I-1 – Opérations réelles

#### \* Dépenses

Les inscriptions 2019 concernent :

- le remboursement de capital d'emprunts (quais, déchèteries, matériels, ...) : 678 580 €
- le renouvellement de bennes métalliques : 40 000 €

#### \* Recettes

Il s'agit :

- pour 47 470 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2017.

Il s'agit des opérations équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 206 990 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement,
- 600 000 € de virement provenant de la section de fonctionnement.

## II. Les compétences optionnelles transférées

Pour la gestion des 11 déchèteries, la participation financière pour l'ensemble des sites est de 1 344 518 € (*Annexe I*).

Ces charges comprennent l'ensemble des postes de traitements avec déduction des valorisations matières, le personnel, les charges financières et les investissements prévus.

Les dépenses comprennent également le transport effectué en régie directe avec les moyens du Syndicat et répercuté selon le barème suivant adopté lors des débats des orientations budgétaires pour 2019 :

- Forfait par enlèvement d'une benne et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km : .....	26 €
- Forfait par enlèvement de 2 bennes et transport dans un rayon de :	
- 5 à 25 km.....	74 €
- 25 à 50 km.....	110 €
- 50 à 75 km.....	151 €
- 75 à 100 km.....	187 €
- Mise à disposition d'un véhicule + chauffeur : ....	70 €/heure
- Mise à disposition d'une benne de 10 à 35 m <sup>3</sup> : ...	60 €/mois (forfait)

### II-1-Travaux de mise en sécurité des déchèteries (Rappel)

La DREAL a rendu obligatoire l'installation de dispositifs de sécurité pour éviter toute chute des usagers dans les bennes des déchèteries.

Ces travaux ont été financés par avance par le Syndicat (175 165 €) en 2014 et 2015. Ils sont répercutés sur les déchèteries concernées.

Afin de lisser cette dépense, il a été convenu de procéder ainsi :

- pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement suffisant : adapter la charge financière (après déduction du FCTVA) dans la limite de quatre années.
- pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement insuffisant : répartir la charge financière (après déduction de FCTVA) sur les années 2016 à 2019.

Pour l'exercice 2019, les soldes des participations sont :

Collectivité	Montant du remboursement
CdC Quercy Vert-Aveyron	Soldé en 2016
CdC Pays de Serres en Quercy	Soldé en 2017
CdC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	9 250 €
CdC du Quercy Caussadais	Soldé en 2018
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	3 819 €

Les charges financières ci-dessus sont reprises dans chaque participation des collectivités concernées.

## II-2- Participations au titre de la compétence optionnelle « déchèteries »

### Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron

☞ Déchèteries de Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	28 052 €	Contribution de la CdC Quercy Vert-Aveyron	359 362 €
Mise en place de guides et butées	12 109 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	14 024 €
Charges à caractère général	303 100 €	Produits divers de gestion courante	30 200 €
Charges de personnel	70 700 €	Excédent reporté de 2018	10 375 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>413 961 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>413 961 €</b>

### SMEEOM de la Moyenne Garonne

Les déchèteries transférées au Syndicat sont :

- la déchèterie de Montaignu-de-Quercy – Territoire du Pays de Serres en Quercy
- les déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne du territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise



## ☞ Déchèterie de Montaigu-de-Quercy

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	38 098 €	Contribution du SMEEOM (CdC Pays de Serres en Quercy)	99 518 €
Mise en place de guides et butées	8 676 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	19 049 €
Charges à caractère général	68 300 €	Produits divers de gestion courante	14 000 €
Charges de personnel	22 000 €	Excédent reporté de 2018	4 507 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>137 074 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>137 074 €</b>

## ☞ Déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	48 350 €	Contribution du SMEEOM (CdC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise)	258 314 €
Remplacement porte local	4 000 €		
Mise en place de guides et butées	19 830 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	20 919 €
Participation « sécurité des quais »	9 250 €		
Charges à caractère général	188 900 €	Produits divers de gestion courante	26 200 €
Charges de personnel	53 000 €	Excédent reporté de 2018	13 897 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>319 330 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>319 330 €</b>

Communauté de Communes du Quercy Caussadais

## ☞ Décharge de Réalville (participation spécifique)

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	25 017 €	Contribution de la Cdc du Quercy Caussadais	15 148 €
Charges à caractère général	16 000 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	16 517 €
		Excédent reporté de 2018	9 352 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>41 017 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>41 017 €</b>

## ☞ Déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat-de-Quercy et Septfonds

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	97 573 €	Contribution de la CdC du Quercy Caussadais	457 504 €
Mise en place guides et butées	17 841 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	30 812 €
Enclos pour stockage compost	26 885 €	Produits divers de gestion courante	36 200 €
Charges à caractère général	308 100 €	Excédent reporté de 2017	1 519 €
Charges de personnel	77 124 €		
Contribution « conteneurs »	3 512 €	Participation du SIEEOM Sud Quercy pour l'accès à la déchèterie de Molières	5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>531 035 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>531 035 €</b>

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

☞ Déchèteries de Varen (Lexos) et de Parisot

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	36 274 €	Contribution de la CdC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	169 820 €
Participation « sécurité des quais »	3 819 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	18 738 €
Mise en place guides et butées	4 880 €	Produits divers de gestion courante	19 500 €
Charges à caractère général	123 500 €	Déficit reporté de 2018	-1 296 €
Charges de personnel	35 693 €		
Contribution « conteneurs »	2 596 €		
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>206 762 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>206 762 €</b>

**III. Participations bimestrielles**

Pour l'exercice 2019, 5 664 883 € seront appelés dans le cadre des participations bimestrielles.

Pour rappel, ce montant est composé de :

- 4 237 622 € de participation aux compétences traditionnelles (traitements/tri et transports des déchets ménagers),
- 1 344 518 € de participation aux compétences optionnelles « déchèteries »,
- 82 743 € de participations spécifiques.

Les montants des contributions bimestrielles sont présentés en *Annexe 2*.

**IV. Compétences optionnelles – Les opérations particulières**Gestion de la plateforme bois énergie

- barème des compétences optionnelles pour la gestion et les transports de plaquettes bois à partir de la plateforme sur la base des principes définis dans le cadre des orientations budgétaires :
- charges fixes (annuités d'emprunt, assurances, AEP,...) : 11 € / tonne
- charges variables (personnel - gestion des tas - chargement - contrôles humidité,...) : 5.80 € / tonne,
- prestations diverses (broyage – criblage,...) : coûts réels facturés par le prestataire à l'acquéreur du produit final.



## ☞ Plateforme Bois-Energie

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	57 776 €	Contribution utilisateurs de la plateforme	32 896 €
Charges à caractère général	11 250 €		
Charges de personnel	5 000 €	Contribution du Conseil Départemental (sur investissement)	41 130 €
TOTAL DEPENSES :	74 026 €	TOTAL RECETTES :	74 026 €

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif 2019 (Budget Principal),
- approuve le montant des contributions des collectivités membres selon les états figurant en annexes.

Fait et délibéré le 10 avril 2019

Le Président,  
Michel WEILL



AR PREFECTURE

082-258201367-20190410-BP2019\_2019\_08A-BF  
Regu le 12/04/2019

**SINDICAT DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS**

---

## **BUDGET PRINCIPAL 2019**

-----

### **ANNEXES**

-----

- Annexe 1 – Contributions 2019 (synthèse)
- Annexe 1A – Sous-détail de la contribution transports/traitement
- Annexe 2 – Participations par bimestre

\*

\* \*

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS  
CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2019  
TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS

Collectivité	Participation au titre du traitement / transport (annexe 1 A)	Participation au titre des compétences optionnelles transférées "déchèteries"	Autres participations spécifiques		Contribution totale
			Nature	Montant	
CdC QUERCY CAUSSADAIS	977 409 €	457 504 € Gestion des déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat de Quercy et Septfonds	dont : Décharge de Réabilite : régularisation changements de marchés OM et CS du 21/11/2018 au 31/12/2018 :	19 429 € 15 148 € 4 281 €	1 454 342 €
CdC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON	415 759 €	169 820 € Gestion des déchèteries de Parisot et Varen Lexos	dont : Travaux voirie quais : régularisation changements de marchés OM et CS du 21/11/2018 au 31/12/2018 :	1 904 € 0 € 1 904 €	587 483 €
CdC QUERCY VERT - AVEYRON	953 750 €	359 362 € Gestion des déchèteries de Monclar de Quercy et Nègrepelisse	dont : Emprunts non-transférés : régularisation changements de marchés OM et CS du 21/11/2018 au 31/12/2018 : Mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur :	43 774 € 38 338 € 4 141 € 1 295 €	1 356 886 €
SIEEOM SUD QUERCY	508 608 €	Néant	dont : régularisation changements de marchés OM et CS du 21/11/2018 au 31/12/2018 : régularisation 2018 du marché TP2C : Participation 2019 déchèterie de Molières : Participation 2019 déchèterie de Montaigu : Régularisation 2018 déchèterie de Molières : Régularisation 2018 déchèterie de Montaigu :	11 315 € 2 748 € 2 394 € 5 000 € 0 € 207 € 966 €	519 923 €
SMEEOM MOYENNE GARONNE (*)	1 382 096 €	357 832 € dont : Cdc Lomagne Tarn et Garonnaise : Gestion des déchèteries de Beaumont et Lavit Cdc Pays de Serres en Quercy : Gestion de la déchèterie de Montaigu de Quercy	dont : régularisation changements de marchés OM et CS du 21/11/2018 au 31/12/2018 :	6 321 € 6 321 €	1 746 249 €
TOTAUX	4 237 622 €	1 344 518 €		82 743 €	5 664 883 €

(\*) compétence optionnelle "déchèterie" pour CC Pays de Serres en Quercy et CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise



ANNEXE 1 A  
SOUS DETAIL TRANSPORT / TRAITEMENT

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

\*\*\*\*\*

## PARTICIPATIONS 2019 - Compétence Traitement/Transport des déchets ménagers

Collectivités	Pop 2019	Nature déchets	Rappel 2018		Tonnages prévisionnels 2019		Participation prévisionnelle brute 2019		Participation aux charges de structure	Régularisation 2018 (annexe 1B)	Produit JRM 2018 à déduire (annexe 1C)	Participation prévisionnelle 2019	
			Tonnages réels		Tonnages prévisionnels 2019		Prestations marchés (TVA à 10%)						Dépenses qualifiées de transfert (1)
			Tonnages prévisionnels	Tonnages réels	Traitement	Transport	Traitement	Transport en régie directe					
CdC Query Caussadals	20 876	OM	5 200	5 291	5 400	5 400	487 080 €	87 480 €	33 151 €	-6 838 €	20 685 €	977 409 €	
		CS	1 510	1 437	1 500	1 500	283 500 €	53 850 €					
		refus	300	295	330	330	31 581 €	0 €					
		taux JRM	0	0	0	0	0 €	0 €					
Total	6710	6 728	6 900	6 900	802 161 €	141 330 €	28 290 €						
CdC Query Rouergue Gorges de l'Aveyron	7 808	OM	2 120	2 097	2 120	2 120	191 224 €	34 344 €	12 399 €	-220 €	6 194 €	415 759 €	
		CS	640	637	650	650	122 850 €	23 335 €					
		refus	125	155	180	180	17 226 €	9 438 €					
		taux JRM	0	0	650	650	340 738 €	57 679 €					
Total	2760	2 734	2 770	2 770	473 550 €	85 050 €	11 357 €						
CdC Query Vert - Aveyron	22 335	OM	5 350	5 133	5 250	5 250	473 550 €	85 050 €	35 468 €	-8 410 €	18 978 €	953 750 €	
		CS	1 350	1 380	1 450	1 450	274 050 €	52 055 €					
		refus	220	297	350	350	33 495 €	0 €					
		taux JRM	0	0	6 700	6 700	781 095 €	137 105 €					
Total	6700	6 513	6 700	6 700	781 095 €	137 105 €	27 470 €						
SIEEOM Sud Query	19 584	OM	2 900	2 873	3 680	3 680	331 936 €	0 €	20 739 €	-16 452 €	7 779 €	508 608 €	
		CS	650	586	810	810	153 090 €	0 €					
		refus	150	133	160	160	15 312 €	0 €					
		taux JRM	650	0	810	810	11 761 €	0 €					
Total	3550	3 459	4 490	4 490	512 099 €	0 €	0 €						
SMEEOM Moyenne Garonne	33 680	OM	7 660	7 765	7 850	7 850	708 070 €	127 170 €	42 885 €	-19 116 €	24 683 €	1 382 096 €	
		CS	2 100	1 990	2 000	2 000	378 000 €	71 800 €					
		refus	480	411	450	450	43 065 €	0 €					
		taux JRM	0	0	1 000	1 000	14 520 €	198 970 €					
Total	9760	9 755	9 850	9 850	1 143 655 €	198 970 €	40 385 €						
TOTAL GENERAL	104 283	OM	23 230	23 159	24 300	24 300	2 191 860 €	334 044 €	144 642 €	-51 035 €	78 319 €	4 237 622 €	
		CS	6 250	6 030	6 410	6 410	1 211 490 €	201 040 €					
		refus	1 275	1 291	1 470	1 470	140 679 €	35 719 €					
		taux JRM	650	0	2 460	2 460	3 579 748 €	535 084 €					
Total	29 480	29 189	30 710	30 710	3 579 748 €	535 084 €	107 502 €						

(1) dont 52 371 € de remboursement de "mises à disposition partielle de services"

ANNEXE 2  
PARTICIPATIONS PAR BIMESTRE

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

\*\*\*\*\*

## PARTICIPATIONS 2019 PAR BIMESTRE

Collectivités	Participation 2019	Valeur du 1/6ème	Participation 1er bimestre	Ecart/Régul	Participation 2ème bimestre	Participation 3ème bimestre	Participation 4ème bimestre	Participation 5ème bimestre	Participation 6ème bimestre
<b>CdC Quercy Caussadais</b>	1 454 342.00	242 390.00	219 358.00	23 032.00	265 422.00	242 390.00	242 390.00	242 390.00	242 392.00
<b>CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron</b>	587 483.00	97 914.00	86 128.00	11 786.00	109 700.00	97 914.00	97 914.00	97 914.00	97 913.00
<b>CdC Quercy Vert - Aveyron</b>	1 356 886.00	226 148.00	204 496.00	21 652.00	247 800.00	226 148.00	226 148.00	226 148.00	226 146.00
<b>SIEEOM Sud Quercy</b>	519 923.00	86 654.00	79 429.00	7 225.00	93 879.00	86 654.00	86 654.00	86 654.00	86 653.00
<b>SMEEOM Moyenne Garonne</b>	1 746 249.00	291 042.00	262 243.00	28 799.00	319 841.00	291 042.00	291 042.00	291 042.00	291 039.00
<b>Totaux</b>	<b>5 664 883.00</b>	<b>944 148.00</b>	<b>851 654.00</b>	<b>92 494.00</b>	<b>1 036 642.00</b>	<b>944 148.00</b>	<b>944 148.00</b>	<b>944 148.00</b>	<b>944 143.00</b>